



20^{ème} SEMAINE NAUTIQUE DE SCHOELCHER

Le Cercle Nautique de Schoelcher organise sous l'égide de la Ligue de Voile de la Martinique, du **12 au 16 février 2010** la **20^{ème} Semaine Nautique Schoelcher** sur le plan d'eau de l'Anse-Madame à Schoelcher MARTINIQUE

AVIS DE COURSE

1 - REGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV 2009-2012),
- 1.2 les prescriptions de la **FFV**, (elles seront affichées sur le tableau officiel)
- 1.3 Les règles de classe optimist françaises s'appliqueront
- 1.4 En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais des RCV prévaudra.

2 - PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 - ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) suivantes :
Optimist-Laser-Sunfish-Tempest-catamaran de sport-Formula windsurfing-Bic Techno 293 RSX.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Cercle Nautique de Schoelcher au plus tard le 13 Février 11h30.

3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4 - DROIT A PAYER

4.1 Les frais d'inscriptions sont fixés à 80 € par personne. Ils incluent les repas durant les jours de régates et les cocktails des cérémonies d'ouverture et de remise des prix.

4.2 Frais de location de coque :

-location coque optimist ou laser: 70€ (coque seule)

-location : flotteur nu Bic T 293 : 50 €

5 - PROGRAMME

5.1 – Horaires

Mercredi 10 Février	14:00 à 17:00	Inscriptions et marquage
Jeudi 11 Février	14:00 à 17:00	Inscriptions et marquage
Vendredi 12 Février	8:00 à 12:00	Inscriptions et marquage
	14:00 à 17:00	Inscriptions et marquage
	18:30	Cérémonie d'ouverture
Samedi 13 Février	8:00 à 11:00	Inscriptions et marquage
	14:00	1 ^{er} signal d'avertissement – manches à suivre
Dimanche 14 Février	9:30	1 ^{er} signal d'avertissement – manches à suivre
Lundi 15 Février	9:30	1 ^{er} signal d'avertissement – manches à suivre
Mardi 16 Février	9:30	1 ^{er} signal d'avertissement – manches à suivre
	18 :30	Remise des prix

5.2 - Le 1^{er} signal d'avertissement de la première manche est fixé à 14h00, le 13 Février 2010 pour toutes les classes.

6 - JAUGE

Chaque concurrent doit s'assurer de la conformité de son matériel avec les règles de sa classe.

Chaque concurrent doit faire marquer à l'inscription : voiles, flotteurs de planches.

7 - INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course et leur annexes seront disponibles à partir du Mercredi 10 Février 2010 à 14h00.

8 - PARCOURS

Les parcours seront de type : triangle ou parcours banane au vent sous le vent

Les schémas montrant les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée seront précisés dans les IC.

9 – SYSTEME DE PENALITE

Pour les séries Catamarans et planche à voile, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 - CLASSEMENT

10.1 4 courses doivent être validées pour constituer une série.

10.2 (a) Quand moins de 5 courses ont été validées le score du bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 5 à 9 courses ont été validées, le score du bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand plus de 9 courses ont été validées, le score du bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

11 - COMMUNICATION RADIO

Un bateau ou planche ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12 - PRIX

Les trois premiers de chaque classe seront récompensés ainsi que la première féminine. Des prix spéciaux peuvent être remis ou tirés au sort à la discrétion du comité de course ou du comité d'organisation.

13 - DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14 - ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Cercle Nautique de Schoelcher au :

Tel : 0596 612 083 **fax** : 0596 615 751

Email : cerclenautique-schoelcher@wanadoo.fr

Web : www.cnschoelcher.webou.net